

N°	Quoi	Quand	explication
1.	SLRB (circ 658)	30/6	- Envoyer à la slrb mais pas spécifié comment - Publier sur notre site (onglet transparence) - annexer au comptes annuels
2.	Parlement bxl – déclaration régionale (circ 658 + 663)	30/6/2022	www.parlement.brussels/mandataires 2 exemplaires par RC envoyé à la cellule transparence des rémunérations du parlement bxl capitale rue du chêne 22 à 1005 BRUXELLES
3.	Déclaration inasti	30/6	Un courrier est reçu aux alentours du mois de mai
4.	Cours des comptes	30/4	www.coursdescomptes.be/FR/Mandatspatrimoine.html
5.	UBO	30/9	https://finances.belgium.be/fr/e-services/ubo-register